



**Direction Générale des
Services du Département**

Direction des Territoires de l'Action Sociale

Service Coordination des Territoires

Affaire suivie par : E. Martinez
Poste: 8438

2011-CG-4-3321

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 25 novembre 2011

CONTRAT SOCIAL DE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MANTES-LA-JOLIE

Politique sectorielle	Action Sociale
Secteur d'intervention	RMI
Programme	Politique de la Ville
Données financières	CP 2011
Montant actualisé :	2 410 000 euros
Montant déjà engagé	1 207 460 euros
Montant disponible :	1 202 540 euros
Montant réservé pour ce rapport :	741 965 euros

Dans le cadre de la politique d'engagement pour un département équilibré et attractif en renforçant le soutien du département au regard des spécificités locales, approbation du contrat social de territoire de Mantes la Jolie pour l'année 2011, orienté principalement sur l'insertion des jeunes pour un montant de 741 965 €

Par délibération en date du 16 avril 2010, l'Assemblée Départementale a approuvé le principe de la poursuite du dispositif « Contrat Social de Territoire » à partir de l'année 2010 en redéfinissant les axes prioritaires sur lesquels portent ces contrats :

- à savoir l'insertion des jeunes et la politique de la ville
- et
- la fixation du montant de la participation au niveau de 35 € par habitant ZUS et par an.

Cet outil de politique sociale a été mis en place en 2008 suite à la délibération du 19 Octobre 2007 du Conseil général. Il est destiné aux communes qui avaient été inscrites au dispositif GPV et par ailleurs reconnues par le département pour bénéficier d'une aide supplémentaire de la collectivité afin de prendre en compte les difficultés des populations dans ces villes au regard des ressources dont elles disposent.

Ce dispositif partenarial décline des actions visant à répondre aux deux orientations prioritaires définies par le Département, dans le cadre de sa politique de développement économique et social afin d'améliorer la déclinaison des compétences départementales notamment en matière d'insertion et de prévention sur ces territoires fragilisés et d'adapter la réponse sociale au regard des besoins identifiés.

Les modalités financières de ces contrats restent inchangées pour 2011 :

- communes concernées (Chanteloup-les-Vignes, La Verrière, Mantes-la-Jolie, Trappes)
- critère du nombre d'habitant ZUS (dernière source INSEE connue à ce jour soit 2006) pour déterminer le montant maximal de l'aide du Conseil général
- taux de participation maximum de 50 % du montant total des actions engagées.

Au vu de ces critères, le montant maximum des crédits à attribuer pour l'année 2011 s'élève à :

- Chanteloup-Les-Vignes : 227 955 Euros
- Mantes-La-Jolie : 741 965 Euros
- Trappes : 660 030 Euros
- La Verrière : 168 840 Euros

Sur cette base, par délibérations du 8 juillet 2011 et du 25 octobre 2011, votre Assemblée a approuvé les CST de Chanteloup-les-Vignes, Trappes et la Verrière pour un montant total de 931 930 €

Je suis en mesure de vous présenter ce jour, les actions concernant le CST de la commune de Mantes la Jolie. Il est construit autour de l'insertion des jeunes :

- Fiche action 1 : Prise en charge des jeunes en situation d'exclusion scolaire,
- Fiche action 2 : Expériences 1^{er} emploi.
- Fiche action 3 : Pôle d'apprentissage du français : outil pour l'insertion sociale
- Fiche action 4 : Renforcement du lien social
- Fiche action 5 : Bourse post baccalauréat « Mantes+ Etudiants»
- Fiche action 6 : Accueil et sécurisation des élèves du 1^{er} degré
- Fiche action 7 : Actions d'insertion pour les 16-25 ans par le biais de la culture
- Fiche action 8 : Accueil et sécurisation des élèves du 1^{er} degré

L'ensemble des actions budgétées, figurant dans le présent contrat s'élève à 1 946 599 €, la participation du Conseil Général est de 741 965 € soit un taux de 38 %.

En conséquence, si cette proposition vous agréée, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :